Trente-neuvième Année. — No 8. Mercredi 30 Janvier 1924 Bureaux: rue de la Serre, 58.

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE
· SUISSE ·

ORGANE DE LA CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, DES CHAMBRES DE COMMERCE, DES BUREAUX DE CONTROLE, DES ASSOCIATIONS PATRONALES ET DE L'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE

ABONNEMENTS: Un an Six mois
Suisse Fr. 14.05 Fr. 7.05
Union postale » 26.— » 13.—
Majoration pour abonnement par la poste
Compte de chèques postaux IV b 426

PARAISSANT LE MERCREDI ET LE SAMEDI A LA CHAUX-DE-FONDS
Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal
ANNONCES: PUBLICITAS, S. A. suisse de Publicité, 22, rue Léopold Robert, La Chaux-de-Fonds. — Succursales et agences en Suisse et à l'étranger.

ANNONCES
suisses 30 ct., offres et demandes de places 20 ct. la ligne, étrangères 35 centimes la ligne.
Les annonces se paient d'avance

Protection des marques de fabrique et de commerce

La Chambre suisse de l'horlogerie a adressé au Département fédéral de Justicee et de Police, une requête tendant à une révision de l'article 5 de la Loi fédérale du 26 septembre 1890 concernant la protection des marques de fabrique et de commerce.

La Chambre demandait que le principe de la priorité *d'usage* en vigueur actuellement dans le droit suisse, soit remplacé par le principe du droit à la marque, basé sur la priorité d'enregistrement.

En d'autres termes, tandis que d'après la loi en vigueur, le droit à une marque appartient à celui qui en a fait usage le premier et que l'enregistrement ne revêt, en conséquence, qu'un caractère purement déclaratif, la modification demandée donnant à cet enregistrement un effet constitutif de droit sur la marque enregistrée.

L'autorité fédérale, après examen de la question, vient d'aviser la Chambre suisse de l'horlogerie que la modification proposée n'est pas à recommander, dans le sens où elle est proposée, pour les motifs suivants:

1. Le principe de la priorité d'usage protège celui qui emploie légitimement une marque contre un concurrent qui le devancerait en enregistrant une marque prêtant à confusion avec la première, et qui, de cette façon, pourrait le frustrer d'une possession régulièrement acquise ou du moins lui causer un grave préjudice. Il est vrai que celui qui dépose le premier une marque peut être de bonne foi, c'est-à-dire qu'il peut ignorer l'existence de la marque employée déjà par un concurrent mais qui n'est pas encore enregistrée. Cependant, le cas de beaucoup le plus fréquent sera celui où le concurrent s'approprie de mauvaise foi une marque déjà bien introduite sur le marché, dans le but de faire au propriétaire de celle-ci de la concurrence déloyale. Grâce au caractère purement formel de la priorité d'enregistrement, le premier déposant pourrait aussi dans ce cas interdire à celui qui était jusqu'ici propriétaire de la marque de continuer à en faire usage. Le principe de la priorité d'enregistrement aurait donc pour résultat de favoriser directement la concurrence déloyale.

D'autre part, l'usurpation — rendue possible avec ce système — d'une marque non encore enregistrée cause aussi un préjudice à l'acheteur des marchandises qui portent cette marque, parce que celui-ci sera induit en erreur sur la véritable provenance des marchandises et que, éventuellement, un produit de qualité inférieure pourra lui être vendu sous un faux pavillon.

Le système de la priorité d'enregistrement crée donc le danger, nous dit le Département, de voir l'Etat favoriser des procédés qui sont contraires aux règles de la bonne foi, tant à l'égard du titulaire de la marchandise qu'à l'égard du public acheteur.

2. Un examen de la législation d'une série de pays (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Grande-Bretagne, Italie, Norvège, Pays-Bas, Suède), montre que — abstraction faite de l'Italie, sur laquelle nous n'avons pû obtenir des renseignements précis — le système de la priorité d'enregistrement dans sa forme pure existe seulement dans 2 pays (l'Allemagne et la Suède), tandis que les autres pays connaissent, ou bien, comme la Suisse, uniquement le prinicpe de la priorité d'usage (Belgique, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Pays-Bas) ou qu'ils en tiennent compte dans une mesure plus ou moins étendue (Autriche, Danemark, Norvège, et notamment la Grande-Bretagne). Il faut observer en particulier:

que quelques-uns de ces pays (Autriche, Pays-Bas), ont passé du système pur de la priorité d'enregistrement au système de la priorité d'usage (Pays-Bas) ou à un système mixte qui en tient compte (Autriche),

que la jurisprudence allemande est arrivée à atténuer le principe absolu de la priorité d'enregistrement en faveur de la priorité d'usage,

et notamment aussi, que la France et les grands pays industriels anglo-saxons connaissent ou bien la priorité d'usage purement et simplement (France, Etats-Unis) ou qu'ils en tiennent compte dans une large mesure (Grande-Bretagne).

3. Ces constatations poussent le Département fédéral de Justice à conclure que c'est la réglementation telle qu'elle existe dans la loi sur les marques actuellement en vigueur qui correspond le mieux aux intérêts bien compris du monde des affaires en Suisse. D'après cette réglementation, la priorité d'usage est en principe déterminante, mais celui qui emploie légitimement la marque est incité à en opérer le dépôt par le fait que le premier déposant est, d'après la loi, mis au bénéfice de la présomption que c'est lui aussi qui possède le droit le meilleur.

D'après l'avis de l'autorité fédérale, il pourrait s'agir tout au plus, de définir de façon plus précise dans la loi la notion de la priorité d'usage, et cela dans le sens que la marque d'un concurrent ne pourrait être opposée au premier déposant *que si* elle était connue dans les cercles industriels et commerciaux intéressés de la Suisse, comme le signe distinctif des produits fabriqués ou mis en vente par son propriétaire, et cela au moment déjà du dépôt de la marque enregistrée en premier lieu. Par là, on dirait clairement que, pour attaquer le premier dépôt, il ne suffit pas de prouver seulement qu'un concurrent du déposant a déjà employé auparavant une marque qui peut être confondue avec la marque déposée, mais qu'on doit en outre établir que cet emploi avait déjà donné à la marque du concurrent le caractère distinctif défini ci-dessus. Si la marque du concurrent jouissait déjà au moment du premier dépôt d'une telle priorité d'usage « qualifiée », alors la bonne foi fera défaut d'ordinaire au premier déposant et l'annulation de son dépôt sera pleinement justifiée. Si la marque du concurrent n'était pas encore connue comme le signe distinctif pour les produits de son commerce et de son industrie, l'impossibilité de continuer à l'employer ne lui causera pas alors un grand préjudice et l'on ne pourra pas dire non plus que les acheteurs seront induits en erreur.

Conformément à ce qui précède, le Département fédéral de Justice et Police ne pourrait envisager sérieusement une modification de la loi sur les marques que dans la mesure où la priorité d'usage serait définie dans le sens restrictif ci-dessus indiqué.

Il y a lieu de constater que l'autorité fédérale n'oppose pas une fin de non recevoir à la démarche faite par la Chambre. La question reste donc ouverte et de nouvelles propositions pourront être étudiées qui, espérons-le, arriveront à concilier toutes les opinions.

Loi fédérale sur le travail dans les fabriques

Exagérations.

La *Fédération Horlogère*, dans son dernier numéro, signalait les exagérations auxquelles se livraient les adversaires de la révision de la Loi sur le travail dans les fabriques. Elles peuvent faire supposer que c'est le principe même de la semaine de 48 heures qui est en jeu, alors qu'il ne s'agit, chacun le sait, que d'une dérogation à ce principe, dérogation soumise à l'autorisation de l'autorité fédérale et ne pouvant intervenir que lors de circonstances spéciales et pour des motifs graves.

Cette exagération, nous la retrouvons dans les illustrations que les journaux socialistes répandent à profusion dans le public.

Une d'entre elles mérite spécialement d'être signalée, c'est celle qui reproduit deux tableaux éminemment suggestifs.

L'un d'eux nous montre une vaste usine métallurgique où une foule désordonnée d'ouvriers se démènent, qui, à marteler une énorme pièce de fer, qui, à tirer un lourd chariot, qui, à faire marcher une transmission... un enfer tel qu'il ne pouvait en exister que dans l'*industrie allemande à ses débuts!*

Que les ouvriers se tranquillisent, ils auront beau chercher dans toute la Suisse; une telle usine n'existe plus depuis des dizaines d'années et si jamais un industriel voulait pousser l'audace à en créer une pareille, l'inspecteur des fabriques l'aurait vite mis au pas.

Le plus savoureux de l'histoire est précisément que le Comité de propagande pour le maintien des 8 heures a omis de dissimuler la signature du tableau et la date; on peut lire, au coin à gauche en bas la date 1875, Berlin! et le nom d'Adolphe Merzel, artiste berlinois, né en 1815: le peintre de Frédéric le Grand et plus tard, le dessinateur de l'industrie métallurgique, alors à sa naissance, c'est-à-dire organisée de la façon la plus primitive.

Pour l'ouvrier qui n'aura pas encore été contaminé par la grandiloquence moscovite, il n'aura en contemplant ce tableau, qu'un sentiment de gratitude pour tous les progrès d'ordre hygiénique et matériel, dont il bénéficie à l'heure qu'il est, dans son occupation journalière!

La seconde page reproduit une élégante salle de restaurant public chic, messieurs en habit et monocle... Mais les toilettes sont étrangement démodées et les coiffures rappellent les illustrations de 1900-1905 et un je ne sais quoi de berlinois, dans l'allure du restaurant, à moins que cela ne nous rappelle plutôt un prospectus des transatlantiques du « Norddeutscher Lloyd ».

Inutile de dire ce qu'une propagande peut avoir de louche quand elle est aussi internationale. Il ne s'agit pas ici de défendre un principe humanitaire, mais bien plutôt de ressasser une idéologie creuse et désuète dont on gave à plaisir l'ouvrier.

Fédération suisse des Associations de Fabricants d'horlogerie

Le Journal des Associations patronales publie, dans son numéro du 26 janvier, un article très intéressant sur la Fédération suisse des Associations de Fabricants d'horlogerie qui vient de se constituer; nous en extrayons les lignes suivantes:

Les associations qui forment la Fédération représentent près de 500 fabricants, parmi les plus importants, répartis dans toutes les parties de la Suisse.

Il est certain que les quelque 300 petits fabricants non encore organisés se rallieront, sous peu, à l'une ou l'autre des sections de la Fédération et contribueront à former la plus forte des organisations professionnelles suisses.

La Fédération a pour but d'assainir le marché horloger gravement atteint, depuis que la crise de production et l'avilissement des prix de vente, qui ont sévi dès 1921, ont jeté le désarroi chez les fabricants et fait disparaître la prospérité de cette très importante branche de notre activité nationale.

Pour réaliser ce but, le nouvel organisme fixera des conditions de vente et d'exportation uniformes pour tous les fabricants adhérant à ses sections. Il recherchera l'amélioration et la stabilisation des conditions industrielles en passant éventuellement des conventions avec les fabricants des produits semi-manufacturés.

Toutes les questions, de quelque domaine qu'elles soient, intéressant les fabricants d'horlogerie seront examinées par la Fédération et elle s'efforcera de réaliser l'unité de vues entre chefs d'entreprises, si nécessaire dans toute industrie, et plus spécialement dans l'une de celles où le nombre des patrons est proportionnellement très élevé et où conséquemment la coordination de la politique économique est plus difficilement réalisable.

Jamais, jusqu'à ce jour, les diverses associations de fabricants d'horlogerie n'avaient pu arriver à une concentration aussi puissante, englobant tous les chefs d'entreprises sérieux et conscients de leur responsabilité.

Ceux qui connaissent l'industrie horlogère estiment que seule cette concentration est capable de rétablir une situation économique gravement compromise.

La Chambre suisse de l'Horlogerie a donné tout son appui à cette création.

Son président, M. Tissot, y a apporté toute son énergie et toute son activité. Il cherche aujourd'hui à réunir en des Sociétés professionnelles solides, les divers fabricants de pièces détachées, puis à lier ceux-ci par des conventions avec la F. H.

Ainsi serait réalisée l'unité permettant d'asseoir l'horlogerie suisse sur des bases fermes et d'atténuer les effets des crises qui l'atteignent périodiquement.

Souhaitons que la nouvelle *Fédération suisse des Associations de Fabricants d'Horlogerie* remplisse les buts qui lui ont été assignés par ses fondateurs et contribue à la prospérité de l'industrie horlogère.

Informations

Avis.

Les fabricants et fournisseurs qui recevraient des demandes de

Irmin Jeandupeux, à *Chaux-de-Fonds*,

sont invités à prendre au préalable des renseignements auprès de notre bureau.

— Nous recevons des plaintes au sujet de la manière de traiter de la maison

L. Kroll & Sons, à *New-York*.

L'Information horlogère suisse.

Chronique des Associations patronales

Société suisse des Fabricants de ressorts.

L'Assemblée générale annuelle de cette société est fixée à Samedi 2 février 1924, à 13 ½ heures, au Buffet de la Gare, à St-Imier.

Ordre du jour:

Appel. — Lecture du procès-verbal. — Rapport de gestion du Comité Central. — Rapport du caissier et des vérificateurs de comptes. — Nomination du Comité central et du secrétaire attitré. — Nomination des vérificateurs de comptes. — Fixation de la cotisation annuelle et remise de la carte d'ouvriers. — Prix minima et convention. — Divers.

Commerce extérieur

Canada.

En 1923, la valeur des exportations canadiennes a dépassé d'environ 111 millions de dollars celle des importations.

Cuba.

D'après une communication du Consulat de Suisse à la Havane, les affaires se sont sensiblement améliorées depuis commencement 1923 et elles seraient encore meilleures sans l'effervescence politique qui règne ces derniers temps. La façon dont se présente la récolte de sucre qui vient de commencer, qui promet d'être abondante et la perpective que ce produit conservera son prix rémunérateur actuel, fait prévoir une bonne année. Il est toutefois indiqué d'engager nos commerçants et fabricants à traiter toutes nouvelles affaires avec circonspection. Nos fabricants d'horlogerie en particulier ne doivent pas oublier que la place est encore inondée de marchandises, provenant des achats exorbitants effectués pendant la guerre et que les montres se vendent à vil prix. Les réclamations affluent toujours à ce Consulat et les anciennes créances sont difficiles à recouvrer.

France.

Au cours de 1923 la valeur totale des importations s'est élevée à 32.614.560.000 francs, contre 23.930.328.000 francs en 1922 et 8.421.332.000 francs en 1913. Elles représentent 54.921.837 tonnes contre 51.418.201 tonnes en 1922 et 44.220.386 tonnes en 1913.

Elles ont augmenté de 624.584 tonnes pour les objets d'alimentation, de 3.040.088 tonnes pour les matières premières sur 1922, mais ont diminué de 161.036 tonnes pour les objets fabriqués.

Pendant la même période, la valeur des exportations s'est élevée à 30.431.510.000 francs, contre 21.370.943.000 francs en 1922 et en 1913 à 6 milliards 370.217.000 tonnes. Le tonnage est passé de 22.642.857 tonnes à 24.789.020 tonnes. Il était en 1913 de 22.074.512 tonnes.

Le tonnage des exportations de denrées alimentaires dépasse de 364.480 tonnes, celui de 1922, celui des matières premières de 1.319.642 tonnes, et celui des objets fabriqués de 458.051 tonnes, celui des colis postaux de 3.990 tonnes.

La balance de 1923 se solde donc par un excédent des importations de 2.183.050.000 fr. au lieu de 1.857.668.000 francs en 1922.

Roumanie.

Les exportations roumaines effectuées pendant les onze premiers mois de 1923, présentent une valeur déclarée de 11.397 millions de lei, contre 6.991 millions pour la période correspondante de l'année 1922, soit une augmentation de 4.406 millions.

Russie.

Selon les données officielles, la situation du commerce extérieur pour l'année 1922-23 est la suivante:

On a importé, sans compter les envois de bienfaisance, 55,4 millions de pouds, valant 148,6 millions de roublesor. On a exporté 131,9 millions de pouds d'une valeur de 132,2 millions de roubles-or. L'ensemble des opérations a donc été de 187,3 millions de pouds valant 281,8 millions de roubles-or.

Comparé à l'année suivante, 1921-22, le commerce extérieur de l'U. R. S. S. a diminué: la quantité des marchandises de 12 %, leur valeur de 15 %. Cette diminution s'explique exclusivement par la diminution de l'importation de 273,8 millions de roubles-or en 1921-22 à 148,6 millions de roubles-or en 1922-23. Par contre, l'exportation a augmenté de 63,9 millions de roubles-or à 133,2 millions de roubles-or? Là conséquent, la balance générale présente une amélioration considérable. Tandis que, en 1921-1922, l'exportation constituait que 23 % de l'importation, en 1922-1923, elle atteint 89 %. Les mois de mars, de mai, de juillet et d'août ont donné une balance active. Au mois de septembre, la balance active n'a pu être obtenue, par suite d'une importation considérable de houille et de caoutchouc de l'étranger.

Chronique financière et fiscale

Argentine. — Systéme monétaire.

A l'assemblée de la New Zeeland and River Plate Land Mortgage Co., le président a rappelé que l'émission de nouveau papier monnaie en Argentine ne peut être faite que si l'on augmente proportionnellement la réserve d'or dans la Caisse de Conversion. La conséquence de cette restriction est que le pourcentage d'or couvrant le papier est d'environ 80 % alors qu'il n'est que de 17 % en Angleterre. Dans ces conditions, déclare le président, il ne peut être question d'inflation fiduciaire en Argentine aussi longtemps que la loi sera aussi scrupuleusement observée qu'elle l'a été jusqu'à présent.

France. Peut-on stipuler des paiements en or.

M. François, député, demande par voie de question écrite, au ministre français de la Justice si dans l'état actuel de la législation un prêteur d'argent peut stipuler le remboursement du prêt en francs-or, en faisant supporter par l'emprunteur les risques de la dépréciation de la monnaie française, tandis que les avantages résultant de l'amélioration du change français seraient au profit du prêteur.

Réponse. — Il n'appartient qu'à l'autorité judiciaire régulièrement saisie, de statuer souverainement sur la validité de la clause de payement en espèces métalliques. Sous cette réserve, et en ce qui concerne les paiements effectués en France par des français, (Cass. req. 7 juin 1920 S. 20 1 1923), toute stipulation tendant à dénier à la monnaie fiduciaire le caractère de monnaie légale et libératoire paraît entachée de nullité, comme contraire aux lois d'ordre public des 12 août 1870 (art. premier) et 5 août 1914 (art. 3).

Chronique des métaux et diamants

Etats-Unis. — Production de l'argent.

Le service de la monnaie et le bureau géologique des Etats-Unis ont établi une statistique provisoire sur la production des affineries d'argent au cours de 1923. Le total affiné est évalué à 72.611.200 onces d'une valeur de 59.541.184 dollars, en augmentation de 16.371.200 onces sur la production de 1922 ou 29 %. Cette production n'a été dépassée qu'en 1913 et 1916, le record ayant été 74.961.075 onces. La production d'argent de l'Utah a dépassé 20 millions d'onces.

Afrique du Sud. — Découvertes minières.

On annonce de Johanesbourg au « Financial Times » qu'une importante découverte dans la partie nord-est de la Rhodésie du Sud viendrait d'avoir lieu. Il s'agirait d'un gisement d'une grande richesse comparable en étendue à la Shamwa et en richesse à la Modderfontein. Sur une seule masse minéralisée, large de 30 à 40 pieds, les échantillonnages auraient donné une teneur de 12 dwt d'or par tonne sur une épaisseur de plus de 30 pieds. Les propriétaires ont jalonné des superficies adjacentes considérables. Les ingénieurs d'une grosse maison du Rand examinent actuellement cette découverte.

Chronique du travail

Les huit heures en Allemagne.

Monsieur Albert Thomas, directeur du B. I. T., a fait récemment une enquête sur les conditions de travail en Allemagne. Voici les déclarations qu'il a faites, à la « Deutsche Allgemeine Zeitung »:

« Je ne vous cacherai pas que je suis venu ici dans l'intention de me renseigner très exactement sur l'état de la question de la loi des huit heures en Allemagne. L'Allemagne a été une des grandes nations qui ait instauré la réglementation du travail en harmonie avec l'accord international de 1919. Mais le décret du 21 décembre dernier a modifié cette situation du tout au tout. »

Durée du travail à l'étranger.

L'exposé de M. le Conseiller fédéral Schulthess, au sujet de la revision de la loi sur les fabriques, contient les données qui suivent sur les conditions de travail à l'étranger. Le lecteur pourra ainsi se convaincre de ce qu'il en est réellement, à l'étranger, de l'introduction et de l'application de la semaine de 48 heures, dans les pays industriels les plus importants.

Aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord, c'est aux différents Etats qu'il appartient de légiférer. En réalité, on ne travaille, en maints endroits, que 48 heures, tandis que dans nombre d'industries la semaine de travail va jusqu'à 60 et même jusqu'à 72 heures. L'industrie sidérurgique et métallurgique, elles, travaillent en deux équipes successives de 12 heures chacune, et elles s'opposent à l'introduction du système des 3 postes.

En Angleterre, il n'existe aucune réglementation législative. Mais des conventions collectives ont introduit la semaine de 48 heures pour plusieurs branches d'industrie; ces conventions prévoient toutefois des heures supplémentaires, par exemple pour l'industrie des machines 30 heures dans l'espace de 4 semaines. Dans l'industrie textile, les hommes travaillent 55 heures par semaine. Le Japon n'a de réglementation législative qu'en ce qui concerne les adolescents et les femmes. Partout la semaine de travail dépasse, et souvent de beaucoup, les 48 heures.

Parmi les pays d'Europe, la Belgique a accepté le principe des 48 heures. La loi admet cependant de nombreuses exceptions et donne la faculté d'autoriser, par décret royal, une autre règlementation pour toutes les industries ou métiers où cette limitation de 48 heures serait reconnue inapplicable. L'état de choses est analogue en France. La semaine de 48 heures y est introduite en principe, mais de nombreuses et importantes exceptions sont permises ou tolérées. C'est ainsi que les fabricants de soie de Lyon ont été en mesure, au mois de juin 1922, de conclure avec leurs ouvriers un arrangement en vertu duquel on peut faire 250 heures supplémentaires par an, sans permission spéciale de l'autorité. Il existe, du reste, dans ces deux pays, un mouvement qui tend à obtenir la suppression de la loi.

En Italie, la semaine de 48 heures n'existe pour ainsi dire pas même sur le papier. Une prolongation régulière de la durée du travail de deux heures par jour et de douze heures par semaine est permise, sans autorisation spéciale, moyennant un supplément de salaire de 10 %. Pour ce qui est de l'Allemagne, nous nous trouvons en présence d'une situation encore flottante. La semaine de 48 heures avait été introduite par les dispositions prises pour assurer la démobilisation. Ces dispositions sont devenues caduques. Il est de notoriété publique que, sous la pression des circonstances, un puissant courant s'est formé en faveur d'une prolongation de la durée du travail; les ouvriers ne prennent pas partout, à l'égard du mouvement, une attitude négative, et il aboutira fort probablement. Il faut donc s'attendre à ce que la durée du travail soit sérieusement augmentée dans ce pays.

Rappelons en terminant que jusqu'ici la convention de Washington sur la journée de 8 heures et la semaine de 48 heures n'a été ratifiée que par la Bulgarie, la Grèce, les Indes, la Roumanie et la Tchécoslovaquie, mais n'est pas appliquée même dans ces Etats. Le principe de la semaine de 60 heures a été admis pour les Indes. Un délai a été accordé à la Grèce et la Roumanie pour mettre en vigueur la convention, mais, jusqu'à ce jour, ces deux pays n'ont rien fait en vue d'en assurer l'application. La Bulgarie permet la journée de 10 heures dans les métiers. Des informations venues de Tchécoslovaquie attestent que l'application de la convention y laisse beaucoup à désirer et que de larges dérogations ont été permises.

Ce bref aperçu nous montre qu'en réalité la semaine de 48 heures n'est appliquée nulle part. A l'étranger la réglementation, si réglementation il y a, a été établie de prime abord d'une façon très large, qui laisse beaucoup de liberté de mouvement. On ne saurait donc exiger de la Suisse qu'elle maintienne un régime de travail qui n'est pas appliqué ailleurs et qui pèse sur sa production.

M. Georges Haefeli

M. Georges Haefeli, de la maison Haefeli & Co., à La Chaux-de-Fonds, imprimeurs de notre journal, a été frappé samedi matin, à l'âge de 36 ans, d'une congestion cérébrale qui l'a enlevé en quelques heures et sans qu'il ait repris connaissance, à l'affection des siens et des très nombreux amis qu'il possédait en notre ville.

Le défunt a été en contact, pour ainsi dire, journalier avec la rédaction et l'administration de notre journal, ce qui nous a permis d'apprécier les qualités précieuses de sa nature, pleine de droiture, de loyauté et de franchise.

C'est dire avec quel sentiment de regret nous avons accueilli la fatale nouvelle, c'est dire aussi avec quelle douloureuse sympathie nous adressons à la famille de celui qui vient d'être enlevé si prématurément à son affection, l'expression de nos bien sincères condoléances.

Registre du commerce

Raisons sociales.

Enregistrements:

23/I/24. — *Schwarz,* (Efraim-Salmen Sch., de Bâle-Ville), fabr. et commerce et représentation d'horlogerie, 2, Place de la Petite Fusterie, Genève.

25/I/24. — *Léon Gindrat, Fabrique d'horlogerie Isis, (Isis Watch Factory),* (L. G., de Tramelan-dessus), fabr. et vente d'horlogerie, Rue de la Gare 9, Tramelan-dessus.

25/I/24. — *Mehl,* (Ernest-Charles-Henri M., de Genève), commerce d'orfèvrerie, coutellerie et cuivrerie, 19 Quai des Bergues, Genève.

Modifications:

17/I/24. — La soc. act. « Metall et Kabel-Werke A.-G. (Société anonyme de laminoirs et câblerie), (Metal and Cable Works Ltd) », à Dornach et Cossonay, a modifié sa raison sociale en celle de *Metallwerke A. G. (Usines métallurgiques S. A.), (Metal Works Ltd),* siège à Dornach. Le siège de Cossonay est supprimé. Le capital social est réduit de 6 à 3,6 millions de francs.

25/I/24. — Léon Gindrat s'est retiré de la soc. n. coll. *Châtelain et Cie, fabrique d'horlogerie Bétina, (Bétina Watch Co.,),* Tramelan-dessus.

24/I/24. — *Aventica S. A., (Société suisse pour l'industrie des pierres fines),* Avenches; Cons. Adm: Charles Monfrini, de Neuveville, Albert Schumacher, de Treiten, Jules Perrin, du Locle, Bernard Pierrehumbert, du Locle, Jean Tanner, de Lucens, Ernest Lüthy, de Pieterlen, Guillaume Homberger, de Wetzikon, Rodolpge Hochuli, de Cerlier, Constant Mojonny, de Yverdon.

23/I/24. — Charles-Auguste Boillat, décédé, est radié comme associé dans la soc. n. coll. *Jean Humbert et Cie, Successeurs de Fritz Perret et Cie, Usine Hic,* fabrication de boîtes de montres or et fabrication de produits divers destinés à l'industrie mécanique, La Chaux-de-Fonds.

Radiations:

25/I/24. — *Constant Scheimbet,* commerce d'horlogerie, représentation Berna Watch Co., La Chaux-de-Fonds.

24/I/24. — *Charles Nicollier,* maroquinerie, horlogerie, Renens.

23/I/24. — *Paul Tapernoux,* commerce d'horlogerie, Bienne.

Faillites.

Etat de collocation.

Débitrice: *Modina Wtch Co., A. G.,* manufacture d'horlogerie, Granges.

Délai pour action en opposition: 4 février 1924.

Brevets d'invention

Enregistrements:

Cl. 73, No. 103694. 23 janvier 1923, 20 h. — Dispositit pour polir des creusures dans des pierres, telles que saphirs, rubis, etc. — *Hartmann et Uhlmann,* 27, Rue Coulouvrenière, Genève (Suisse). Mandataire: H. Chaponnière, Genève.

Cl. 73, No. 103695. 23 janvier 1923, 20 h. — Distributeur de pâte semi-liquide de diamant pour le polissage des pierres. — *Hartmann et Uhlmann,* 27, Rue Coulouvrenière, Genève (Suisse). Mandataire: H. Chaponnière, Genève.

Radiations:

Cl. 72 a, No. 66353. — Installation de distribution électrique de l'heure.

Cl. 94, No. 94513. — Bracelet.

Dessins et Modèles

Dépôt:

No. 35665. 11 janvier 1924, 19 h. — Ouvert. — 1 modèle. — Calibre de montre. — *Fabriques Eterna Schild Frères et Co.,* Granges (Soleure Suisse).

Modification:

No. 33076. 18 novembre 1921, 17 ½ h. — Ouvert. — 1 modèle. — Calibre de montre. — *Maurice Gigon;* et *Amédée Gigon,* La Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataire: W. Koelliker, Bienne. — Changement de nom. — Maurice Gigon s'est fait inscrire au registre de commerce sous la raison *Maurice Gigon-Talon, successeur de Amédée Gigon,* La Chaux-de-Fonds (Suisse), selon extrait du registre du commerce du 20 octobre 1923. — *Transmission* de la part Amédée Gigon selon déclaration notariée du 7 janvier 1924 en faveur de *Maurice Gigon-Talon,* successeur de Amédée Gigon, La Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataire: W. Koelliker, Bienne; enregistrement du 14 janvier 1924.

Prolongation:

No. 29941. 19 décembre 1918, 17 h. — (IIe période 1923-1928). — 1 modèle. — Jauge de longueur de dards pour fourchettes d'échappement d'ancre. — *Robert Steuer,* La Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataires: Schlée frères, La Chaux-de-Fonds; enregistrement du 14 janvier 1924.

COTES

Métaux précieux (30 janvier 1924):

Argent fin en grenailles	fr. 137.—	le kilo.
Or fin, pour monteurs de boîtes	» 3900.—	»
» laminé pour doreurs	» 3950.—	»
Platine manufacturé	» 26 25	le gr.
Change sur Paris	fr. 26.—	

Cours commerciaux de Londres:

Désignation	Cours du 25 janv.	Cours du 28 janv.	
Cuivre Electrolytique	68 ½	68 —	à 68 ½
Cuivre comptant	62 7/16	62 ⅛	» 62 ¼
» à 3 mois	63 5/16	62 7/8	» 63 —
Etain comptant	250 5/8	248 7/8	» 249 —
» à 3 mois	251 5/8	249 7/8	» 250 ⅛
» anglais	251 3/4	250 ¼	» — —
Plomb anglais	33 ¼	33 ¼	» — —
» étranger comptant	32 —	32 —	» — —
» à 3 mois	31 5/8	31 5/8	» — —
Or	97 / 8	87 / 4	» — —
Argent comptant	33 ½	33 9/16	» — —
» 60 jours	33 1/16	33 ¼	» — —

Argent métal	24 janv.	25 janv.	26 janv.	—
Bourse New-York	63 3/8	63 —	63 ⅛	— —
Bourse Paris	500	500	500	—
Bourse Londres	33 13/14	33 ½	33 9/16	— —

Escompte et change

		Parité en fr. suisses	Escompte %	Demande	Offres
Suisse			4 à 4½	—	—
France	100 frs.	100.—	6	26.25	26.65
Gr Bretagne	1 liv. st.	25.22	4	24.63	24.70
U. S. A.	1 dollar	5.18	4½	5.77	5.81
Canada	1 dollar	5.18	—	5.60	5.66
Belgique	100 fr.	100.—	5½	23.70	24 25
Italie	100 lires	100.—	5½	25.15	25.40
Espagne	100 pesetas	100.—	5	73.50	74 20
Portugal	100 Escudos	560.—	9	15.—	30.—
Hollande	100 florins	208.32	4½	215.30	216.10
Allemagne	100 Marks	123.45	90	1.30◊	1.40
Autriche	100 Cour.	105.—	9	79.—*	83.—*
Hongrie	100 Cour.	105.—	8	0.0175	0.0225
Tchécoslov.	100 Cour.	105.—	5½	16.70	16.805
Russie	100 Roubl.	266.67	—	—	—
Suède	100 Cr. sk.	138.89	5½	150.25	151.25
Norvège	100 Cr. sk.	138.89	7	79.—	81.—
Danemark	100 Cr. sk.	138.89	6	93.—	94.50
Bulgarie	100 Leva	100.—	6½	4.10	4.20
Roumanie	100 Lei	100.—	6	2.85	2.95
Yougoslavie: Belgrade	100 Dinars	100.—	6	6.55	6.65
Grèce	100 Drachm.	100.—	7½	10.—	12.50
Pologne	100 Mk pol.	123.46	48	0.50*	1.—*
Turquie	1 liv. turq.	22.78	—	3.—	3.25
Finlande	100 Mks finl.	100.—	10	14.—	15 50
Argentine	100 Pesos	220.—	6½	185.—	190.—
Brésil	100 Milreis	165.—	—	62.50	67.50
Indes	100 Roupies	168.—	6	172.50	180.—
Japon	100 Yens	258.—	8	255.—	262 50

◊) par trillion. *) par million.

Cote du diamant brut

Cours moyens des Bourses pour grosses quantités au comptant.

Diamant boort	fr. 21,75	à fr. 21,95	le karat
Eclats de diamant pur	» 21,35	» » 21,55	»
Poudre de bruteur	» 2,65	» » —	»

(Communiqué par *Lucien Baszanger Genève.*)

LIBRAIRIE-PAPETERIE
Téléphone 2.78 **HAEFELI** Téléphone 2.78
16, Rue Léopold Robert, La Chaux-de-Fonds
TOUS ARTICLES DE BUREAUX. — REGISTRES
COPIES DE LETTRES. — PAPIER A LETTRES
ENVELOPPES. — TIMBRES CAOUTCHOUC
CIRE A CACHETER
PAPIER D'EMBALLAGE EN TOUS GENRES

AGENCE DE VOYAGES ET DE TRANSPORTS
J. Véron, Grauer & Co (A. L. Bonnard)
LA CHAUX-DE-FONDS

Renseignements et devis gratuits
—
ORGANISATION de Voyages de Sociétés
—

Agence de la Cie Intle des Wagons-Lits
—
Passages Maritimes
—
Déménagements
—

Bureau officiel de passages de la Compagnie générale transatlantique
Agence en Douane:
MORTEAU — PONTARLIER — BELLEGARDE 135
Exportation — Importation — Transit
Service de contrôle et garantie pour l'horlogerie.

Capital: 70.000.000 **UNION** Réserves: 16.000.000
DE BANQUES SUISSES
LA CHAUX-DE-FONDS · FLEURIER
ZURICH — WINTERTHOUR — ST-GALL — LICHTENSTEIG
AARAU — GENÈVE — LAUSANNE — ETC. 285
Opérations de banque aux meilleures conditions
Achat et Vente de Métaux précieux par la Succursale de Fleurier
Union Bank of Switzerland
Every description of banking business transacted.
All facilities extended for trading with the watch industry.

EXPÉDITION D'HORLOGERIE
Services spéciaux rapides pour les Etats-Unis l'Amérique du Sud, les Indes et le Japon
Wagons directs, partant de La Chaux-de-Fonds chaque semaine. Services expérimentés et donnant toute sécurité quant aux délais de transport.
Assurance des envois sur demande et aux meilleures conditions du jour. 2143
Henri Grandjean
Agence officielle de la Compagnie générale transatlantique
LA CHAUX-DE-FONDS

DIAMANTS INDUSTRIELS
Maison Jules Molle (fondée en 1870)
GEORGES MOLLE, succ.
PARIS, rue Demours - Usines à BRUXELLES, rue de la Serrure 8
PORRENTRUY — Téléphone 101 — Adr. tél. « Diamolid »
BOORT CARBONE
pour burins, poudre, etc.
FILIÈRES EN DIAMANT
Agence Gle pour la Suisse des outils à diamants brevetés «Sphinx» pour l'usinage des fibres, ébonites, caoutchouc, bronze, nickel, rectification des meules, etc. 1786

ACIÉRIES DE SANDVIKEN
(SUÈDE)
Seul représentant pour la Suisse 1274
ALBERT NOTZ
ELFENSTRASSE 5. BERNE Téléphone: BOLLWERK 39.75

Atelier de nickelage et argentage inaltérable
JOSEPH KURZ, FLEURIER
Tous genres de nickelage et d'argentage
Pièces cylindre en grandes séries
Travail prompt et très soigné, livrable en 24 heures.
Prix sans concurrence. 1469

ARBRES DE BARILLET
SOIGNÉS
Spécialité de l'Azuréa S. A.
Célestin Konrad, Moutier
Fabricants d'ébauches!
Dans votre intérêt,
demandez s. v. p. nos échantillons et prix. 143

ETAMPES ET BLOCS A COLONNES
Spécialité de blocs pour rectifiage de platine depuis 5 1/2 lignes jusqu'aux plus grandes. Etampes à emboutir les pieds de barettes et ponts. Pointeurs, plaques de travail, origines. 1299
ENTREPRISE DE CALIBRES COMPLETS · HAUTE PRÉCISION
Téléphone 34 **ROBERT LANGEL** Téléphone 34
COURTELARY (Jura Bernois)

Polissages vis et aciers
soignés et courants
Spécialités: Vis biseautées; vis rondes; 89
vis, tours et fentes anglées; vis polies aux deux bouts.
HENRI GUYOT & Cie, St-Imier

Pierres fines pour l'Horlogerie
RUBIS SCIENTIFIQUES
Qualité soignée en tous genres
fabriqués entièrement (brut compris), par
THEURILLAT & Cie
PORRENTRUY
Grenat, Saphir, Rubis, etc.
Livraison par retour. 277

DÉCOLLETAGES DE PRÉCISION
H. BUECHE-ROSSÉ
TÉLÉPHONE 18 COURT (JURA BERNOIS)
Spécialité :
Pignons de finissage avec pivots levés
Arbres de barillets. Pignons de remontoirs.
Couronnes et noyaux. Canons et minuteries, etc.
Livraison rapide et soignée. 334

POSTALA WATCH Co, JACOT & MONNIER
TRAMELAN
Montres ancre de poche, 17, 18 et 19'''
lépines et savonnettes, or, plaqué or, argent et métal
Bonne qualité courante et qualité soignée — Jolis calibres spéciaux déposés
Mouvements et Calottes ancre 6 1/2''' ovales, 8 3/4, 10 1/2 et 13'''
ronds, qualité garantie.
PRIX MODÉRÉS 1047 EXÉCUTION RAPIDE

Fabrique d'étuis et de maroquinerie en tous genres
BRACELETS CUIR ET MOIRE
Cartonnages
GEORGES STEHLÉ
Téléphone 13.66 LA CHAUX-DE-FONDS Numa Droz 75
Chèque postal IV b 577. 798

Bracelets cuir et moire
RUBANS, FERMOIRS-PRESSION
ETUIS 663
G. Metzger-Perret
Rue du Puits, 1 La Chaux-de-Fonds Téléphone 18.38

OFFICE INTERNATIONAL DE BREVETS D'INVENTION
BOVARD & BUGNION
ci-devant MATHEY-DORET & Cie
Boulev. extérieur 17 BERNE Télé. Bollwerk 58.87
F. BOVARD & A. BUGNION, Ingénieurs-conseils
tous deux anciens examinateurs-experts au Bureau fédéral de la propriété intellectuelle
SPÉCIALISTES EN HORLOGERIE
Brevets et marques de fabriques en tous pays. — Dessins et modèles.
Expertises. — Etudes. — Consultations juridiques. 1994
Assistance dans les procès en contrefaçon. — Mise en exploitation, etc.

Sertissages en tous genres
E. HATT-ROHRBACH
Téléphone 15.36 MADRETSCH-BIENNE

Boîtes de montres fantaisie pour bracelets
or, argent, plaqué, or platinette
toutes les formes et toutes les grandeurs
sont livrées rapidement et d'une exécution soignée par
ALFRED MARCET
6, Place Chevelu GENÈVE Place 6Chevl 'eu
La maison fait également les verres de montres fantaisie aux meilleurs conditions. Demandez échantillons et prix. 261

REPRÉSENTATION
ITALIE
Une vieille maison d'horlogerie possédant de vastes bureaux au centre des affaires à Milan, cherche la représentation d'une fabrique d'horlogerie produisant des articles de bon courant. Références de tout premier ordre. — S'adresser « Cassetta 8 V » Unione Publicità Italiana, Milano (Italie). 219

BUREAU TECHNIQUE
TÉLÉPHONE 15.37
MACHINE "DIXI"
CONSTRUCTION DE CALIBRES OUTILLAGES MODÈLES
EXPERTISES SURVEILLANCE ORGANISATION
JULES TRAUGOTT
LA CHAUX-DE-FONDS, LÉOP. ROBERT, 32

Tous les genres ROSKOPF
SOCIÉTÉ HORLOGÈRE RECONVILIER
Reconvilier Watch Co S. A.
1388
Montre grandeur naturelle. — Automobile, 1 jour.
Tous les genres ROSKOPF

DORAGES
Roues „adouci-circulaire"
Roues grenées. Mouvements
Prix avantageux. — Livraisons rapides
Vve de LS. ESTOPPEY-ADDOR & FILS
Maison fondée en 1880 BIENNE, Wasen 32 Téléphone 92

OSTERWALDER S.A. BIENNE
Fonderie :
Fonte mécanique
Blocs, Tubes à recuire
Carcasses, Pieds d'établi, etc.
Fabrique de Machines
Balanciers à bras
Presses à friction
Constructions diverses
Réparations, etc
Atelier de Modelage

ACHAT ET VENTE

Par suite d'acquisition de la Fabrique d'horlogerie TRAMELAN WATCH Co. S. A., en liquidation, nous offrons

à vendre avantageusement

les machines d'ébauches suivantes :

1 machine à adoucir avec renvoi,
2 machines à tailler,
2 » aux noyures avec renvois (Hauser),
1 machine à replanter,
1 » aux passages, syst. pantographe,
1 fraiseuse avec renvoi,
1 burin fixe en fonte avec chariot,
1 machine aux entrées,
1 » à couper les balanciers,
7 perceuses, dont : 6 simples,
1 double,
2 taraudeuses,
1 machine à polir les biseaux,
2 machines aux noyures horizontales à mains, avec renvoi,
2 machines à polir les gouges,
1 machine à tailler les breguet,
1 » à replanter verticale,
1 » à fraiser les carrés, arbres et tiges,
2 machines à sertir,
1 machine à mettre d'épaisseur et à ronder avec renvoi,
1 tour de mécanicien avec renvoi,
1 petit tour Boley,
1 » balancier,
1 meule à eau,
1 forge avec ventilateur,
4 étaux tournant,
24 renvois de plafond,
18 poulies, 20 m. transmission,
14 supports,
1 étau limeur,
1 grand tour de mécanicien,
2 moteurs de 3 HP.,
1 moteur de 5 HP.

Egalement : Une PETITE FABRIQUE indépendante, pouvant contenir 25 à 30 ouvriers ; chauffage central, moteurs, transmissions, supports et poulies installés ; conviendrait à la fabrication des ébauches, des machines, des boîtes ou de toutes pièces détachées d'horlogerie. 205

S'adresser à la Manufacture d'Horlogerie
BÉGUELIN & Co, TRAMELAN-DESSOUS.

Juriste pratiquant et expérimenté, se rendant à Bucarest et à Constantinople, se chargerait de

missions de confiance

Références à la Chambre Suisse de l'Horlogerie.

Envoi des offres sous chiffres **P 21147 C** à **Publicitas, La Chaux-de-Fonds.** 214

M. ALCIDE PERRET
DÉCORATEUR
à FONTENAIS près Porrentruy

se recommande à MM. les fabricants d'horlogerie et de boîtes pour la **décoration des fonds de boîtes**, argent et métal. Gravé et guilloché à la machine. Prix très modérés. 201

Etats-Unis

Grosses commandes à sortir en 6 ½ lig., asst. 9¾ ovales A. S. et 6¾ lig. Felsa, asst. 10½ ancre, 16 rubis, balancier coupé, sans cadran. Indiquez livraison. Inutile de faire offre sans mention de prix. Paiement 30 jours fin de mois.

Adresser offres sous chiffre **P 21134 C** à **Publicitas, La Chaux-de-Fonds.** 196

ACHAT ET VENTE

Qui peut fournir

petites pendulettes 8 jours, émail sur argent?
Montres, genre Chinois, lépine, 19-20 lignes, genre Roskopf, métal doré, émail entourage perles fausses, à clé, en écrin par 2 pièces?
Petites montres boules, émail sur argent?

Adresser offres sous chiffres **P 21128 C** à **Publicitas, La Chaux-de-Fonds.** 199

A liquider

un lot restreint de :
brac. or 10½ et 13 lig. ancre et lép. argent 19 lig. ancre.

Demandez échantillons et prix sous chiffres **P 21136 C** à **Publicitas, La Chaux-de-Fonds.** 203

Régulateurs de précision

On offre à vendre régulateurs de haute précision, de la célèbre fabrique de Glashütte. Eventuellement on échangerait contre des montres ou différentes fournitures de l'horlogerie.

A la même adresse à vendre un lot de bracelets extensibles 14 kt., 8 maillons, à prix très avantageux.

Adresser offres sous chiffre **P 21132 C** à **Publicitas, La Chaux-de-Fonds.** 209

ETATS-UNIS

On achèterait pour ce pays des 10½ lig., 6 et 16 rubis, balancier coupé, rubis rouges, dessus cadrans fantaisie. Paiement GRAND COMPTANT à La Chaux-de-Fonds.

Faire offres avec prix et échantillons immédiatement sous chiffres **P 21145 C** à **Publicitas, La Chaux-de-Fonds.** 215

A vendre 6 grosses de

BOITES ARGENT GALONNÉ

lentilles, 13 lignes, cuv. argent, 4 grosses dito mais carrures galonné, sur mouvement Robert. 2 grosses 11¾ lig. lentilles, argent 0.800, cuv. argent.

Adresser les offres sous chiffres **P 21116 C** à **Publicitas, La Chaux-de-Fonds.** 183

On cherche à acheter de suite

balancier à main, vis 60 à 80 mm.,
1 machine circulaire pour couper le métal,
balancier à friction, 40 à 100 tonnes, avec arrêt et extracteur,
2 revolver Crelerot à 7 pistons,
1 laminoir avec rouleaux de 30 à 70 mm.

Faire offres sous chiffre **X 1161 U** à **Publicitas, Bienne.** 182

Nous sommes acheteurs de gros lots d'occasion,

Boîtes Bracelets argent 925 contrôlées anglais, 13 lignes.

Calottes à anses, à charnières aussi de forme.

Offres sous chiffres **J 106 Sn** à **Publicitas Soleure.** 134

DEMANDES D'EMPLOIS

HORLOGER

qualifié, 38 ans, au courant de la fabrication moderne, ayant occupé place de confiance, **cherche à changer de situation.** Accepterait place de chef, visiteur ou analogue. Sérieuses références et entière discrétion.

Ecrire sous chiffre **P 21098 C** à **Publicitas, La Chaux-de-Fonds.** 164

DIVERS

10½ lig. ancre
ETATS-UNIS

Qui entreprendrait des terminages et éventuellement fabriquerait des 10½ lig. A. S. et Michel, 6 et 16 rubis, pour les E. U. Paiement comptant. Grosses commandes toujours en note, en balancier nickel et balancier coupé. Faire prix les plus bas et mentionner votre production.

Adresser offres sous chiffre **P 21135 C** à **Publicitas, La Chaux-de-Fonds.** 197

ESPAGNE

Représentant d'horlogerie désire s'adjoindre quelques bonnes fabriques. Références de premier ordre.

Offres sous chiffre **Xc 377 Q** à **Publicitas, Neuchâtel.** 220

Sertisseurs

On offre à sertir pierres percées sur chatons pour montres Waltham et Elgin.

Adresser offres sous chiffres **P 21148 C** à **Publicitas, La Chaux-de-Fonds.** 218

TECHNICIEN-HORLOGER

ayant dirigé avec succès de nombreuses années, fabriques d'horlogerie, possédant connaissances approfondies de la montre et de sa fabrication mécanique, s'intéresserait activement avec capitaux dans affaires horlogères d'avenir et sérieuses. Douteux s'abstenir.

S'adresser sous chiffres **P 21122 C** à **Publicitas Chaux-de-Fonds.** 187

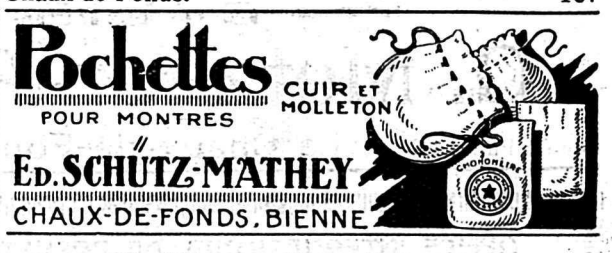

Taillage de pignons

Les multiples inconvénients rencontrés dans le taillage de petits pignons de haute précision, soit :

bavures à l'extrémité des ailes, difficultés d'entraînement par de faibles pivots, faux-rond ou irrégularités provenant du fléchissement des tiges au passage des fraises, etc., etc.

sont radicalement supprimés par l'emploi de notre nouvelle machine à tailler

SIMPLEX N° 1
(BREVETÉE)

la plus précise et la plus productive des machines à tailler actuelles.

Dispositifs entièrement nouveaux permettant le taillage des plus petits pignons d'échappement dans l'acier rond.

ANDRÉ BECHLER,
Moutier (Suisse)
2185 (Usines mécaniques de la Condemine)

H. KURI
37, Maiden Lane
NEW-YORK E.U.A.

Achète tous genres d'outils et de fournitures d'horlogerie en gros.

Envoyez échantillons et conditions de vente.

Correspondance peut être faite en français. 99

OFFRES D'EMPLOIS

HORLOGERIE-BIJOUTERIE

cherche

voyageur

Offres **Case 11740 Rive, Genève.** 202

Achat et Vente

MONTRES

19''' plaquées, ancre, lépine et savonnettes sont cherchées en grandes séries. 210

Offres à case postale 20680 Bienne.

ON CHERCHE

Mouvements 6 ½''' ovales, cylindre,
Mouvements 6 ¾''' rect. cylindre.

Offres sous chiffres JH 6027 J à Annonces-Suisses S. A., Bienne. 213

On demande

Mouvements 5 ¼''' rect. A. S.
» 5 ¼''' ovales Felsa.
» 6 ¾''' rect.
» 8 ¾''' ronds.

Offres à case postale 4195, Bienne 2

A vendre

Mouvements et calottes or 18 k., 6½ lig. ovales, sans marques, sont offerts à Case postale 4195, Bienne.

ON DEMANDE

petit lot montres argent, éventuellement mouvem^ts

9 ½''' ou 10 ½''' ancre

15 rubis, bonne qualité.

13 ''' ancre

15 rubis, bonne qualité A. S.

Adresser offre avec prix sous chiffres J 173 Sn, à Publicitas, Soleure. 200

Sav. OR 14 karats

C./Métal 211

25 à 35 grammes, demandées de suite. Articles réguliers.

Faire offres avec tout dernier prix à Case postale 16297, Chaux-de-Fonds.

ON CHERCHE

Lépines et savonnettes, 14 et 18 k., 18 et 19 lig.

Faire offres s. ch. JH 6018 J, Annonces-Suisses, Bienne.

MOUVEMENTS

8¾ lig. ancres Fontainemelon, spiral Breguet, Ire qualité, sont livrés régulièrement en 15, 16 ou 17 rubis.

S'adresser sous chiffres P 21076 C à Publicitas, Chaux-de-Fonds. 141

Savonnettes

Stock sav. 14 kt., 20 et 21 lig., est acheté.

Faire offres avec dernier prix sous chiffres X 11110 U à Publicitas, Bâle. 140

Mouv. 6¾ lig. rect.

ancre et cylind., avec et sans marques, sont demandés en séries. 145

Case postale 20680, Bienne.

MOUVEMENTS

8¾ ancre, bonne qualité seraient livrés au comptant à client sérieux pour époque à convenir.

Ecrire sous chiffres P 55901 I à Publicitas, St-Imier. 169

Calottes 8¾ lig.

14 kt., rondes et mirages, sont demandées.

Case postale 20680, Bienne.

Demandes d'emplois

Employé

27 ans, connaissant tous les travaux de bureau, au courant de l'horlogerie,

CHERCHE

à changer de place. 3 langues. S'occuperait aussi de voyages. Eventuellement participation avec 10-20.000.— frs. 216

Faire offres sous chiffres G 1179 U à Publicitas, Bienne.

Atelier bien organisé cherche

Terminages

8¾ ou 10½ lig. Travail garanti.

Adresser offres sous P 15063 C à Publicitas, La Chaux-de-Fonds. 194

Offres d'emplois

PIERRISTE

Grande fabrique de pierres cherche un très bon polisseur pour glaces et gouttes.

Faire offres sous chiffre K 977 O à Publicitas, La Chaux-de-Fonds. 195

Employée de bureau

connaissant fabrication d'horlogerie, tous travaux de bureau, expéditions, si possible anglais, est demandée par importante maison d'horlogerie.

Faire offre en donnant tous renseignements et références sous chiffres P 21092 C à Publicitas, La Chauxd.e-Fonds. 153

DIVERS

Aux Fabricants!

Si vous désirez beaux décors, polissages et finissages de boîtes argent, Adressez-vous à

Joseph Girardin

LES BOIS 217

Poussière garantie de charbons de bois-dur, propre, moulue fine

fournissant 206

Brencklé & Cie

Charbons de bois en gros.

DERENDINGEN près Soleure.

Termineurs

qualifiés pour 6¾''' ancre assortiments 10½, sont priés de faire leurs offres avec prix. On fournit tout ou seulement ébauches serties. 207

Adresser offres sous chiffres P 21126 C à Publicitas, La Chaux-de-Fonds.

Commerce d'horlogerie de gros, en Allemagne du sud (Industrie des ornements) cherche 198

la représentation

d'une fabrique de montres capable de livrer

4½ - 10½'''

avec mouvements ancre et cylindre.

Le représentant est actuellement en Suisse.

Offres à adresser immédiatement sous chiffres Xc 394 Z à Publicitas, Zürich.

*** Foire Suisse ***
d'Echantillons
*** Bâle ***

DU 17 AU 27 MAI 1924

DERNIER DÉLAI D'INSCRIPTION: 15 FÉVRIER

116

DIVERS

Polissages angles et surfaces

de pièces acier tous genres 36

S. A. Aubert & Co

LE SOLLIAT (Valde Joux)

BOART SABLONNEUX

Burins

L. M. Duerr & Cie

Place Longemalle 1

Genève 87

AD. ADLER

3, rue Adrien Lachenal,

GENÈVE

Adr. télégr.: Brillants, Genève
Tél.: Mt.-Bl. 24.53

Brillants, Roses

Achats — Ventes

Spécialités en tous genres de brillants pour la décoration des montres et de la bijouterie. 1957

Leçons écrites de comptab. américaine. Succès garanti. Prosp. grat. H. Frisoh, expert comptable. Zurich, F. 21. 10

CHATONS ROSILLONS

interchangeables 70
sur gouges

WEBER Frères

Tél. 1.51 ST-IMIER Tél. 1.51

On entreprendrait

taillages de pignons

coulants et transmissions en grandes séries, travail propre et régulier.

S'adresser à M. Arnold Bon, à Moutier. 165

Obtention de

Brevets d'invention

Marques de fabrique
Dépôts modèles

REBMANN Frères, ing.-cons.

La Chaux-de-Fonds
(Minerva) 2026

Achat et Vente

Mouvements 5¼'''

Rectangles A. S., avec et sans marques, sont demandées par série régulière.

Casepostale 20680, Bienne.

A VENDRE

Gros lots boîtes bracelets à anses

925 argent, contrôle anglais

11 lig., 1 charnière, lentilles,
12½ lig., 1 charnière et 2 charnières, lentilles et verre plates,
13 lig., 2 charnières verre plates,
une partie avec glaces posées.

Offres sous chiffres C 153 Sn à Publicitas, Soleure. 192

Mouvements et calottes

or 14 et 18 kt.

5¼ lig. rectangles,
6½ lig. ovales,
6¾ lig. rectangles,
8¾ lig. rondes et mirages,

sont livrés régulièrement par Reymond Guerne, Bienne,

SAV. OR 585

grandes pièces sont demandées.

Prix avantageux, paiement comptant. 186

Offres à Case 1001, Bienne.

Sav. et Lép. plaqué

19 lignes ancre, sont achetées par fortes séries. Stock disponible de préférence.

Adresser offres sous chiffres P 21121 C à Publicitas, Chaux-de-Fonds. PRESSANT. 188

Savonnettes 18 et 19 lig.

or 14 et 18 kt., sont achetées régulièrement.

Case postale 4195, Bienne.

BOLLE-MICHAUD

La Chaux-de-Fonds 127

Doubs 119. Téléphone 134.

Se charge de remettre en état: RÉPÉTITIONS en tous genres

On demande

Terminages

5¼ à 5½''' ancre

Travail sérieux. Echantillons à disposition.

Faire offres sous chiffres S 1152 U à Publicitas, Bienne. 175

Raquettes et Coquerets

tous genres et qualités 36

S. A. Aubert & Co

LE SOLLIAT (Val de Joux)

DIVERS

UNIVERSO S.A.

FOURNIT AVANTAGEUSEMENT

AIGUILLES

pour Montres de poche, Bracelets, Boutonnières, Jouets, Pendules, Pendulettes, Réveils, Compteurs, Boussoles, Manomètres, Baromètres, Polymètres, Curvimètres, Tachymètres, etc. etc. et tous autres appareils de mesure en toutes formes et toutes grandeurs

INSTALLATION SPÉCIALE

pour Découpages de tous Articles de fournitures en série soit: Brides-Crochets pour Ressorts de Barillets-Masses, etc. etc. Tours d'Heures appliqués pour Cadrans métal.

QUALITÉS

Depuis l'Article le plus soigné au plus ordinaire

PRIX

Conditions spéciales peuvent être convenues pour grandes séries
Choix immense et Qualité supérieure à Prix égal.

CATALOGUE À DISPOSITION

UNIVERSO S.A. Rue Numa Droz, 83
LA CHAUX-DE-FONDS

OFFRES D'EMPLOIS

CHEF FABRICATION

Chef fabrication parfaitement au courant pièces ancre 5 à 10 lignes et pouvant s'occuper entièrement fabrication et visitages, atelier 8 à 10 ouvriers, est demandé pour Genève.

Offres avec références et prétentions sous chiffre R 917 X à Publicitas, Genève. 208

DEMANDES D'EMPLOIS

DIRECTEUR DE FABRIQUE

connaissant à fond la fabrication moderne, ayant l'habitude de conduire un nombreux personnel, pouvant s'occuper de tous les travaux de bureau, et capable de diriger une grande entreprise, cherche place pour époque à convenir. - Certificats de 1er ordre à disposition.

Adresser offres sous chiffres P 15062 C à Publicitas, Chaux-de-Fonds. 184

DÉCOUPAGES. EMBOUTISSAGES
FRAPPES et ENFONÇAGES
en tous genres
Paul Vogel Fils La Chaux-de-Fonds
Léopold Robert 73 a

Téléphone 23.29 La Chaux-de-Fonds
PAUL VOGEL FILS
Cadrans métal et émail
Livraisons les plus rapides aux meilleurs prix
Spécialité de frappes en tous genres

Tréfileries Réunies S.A.
BIENNE (Suisse)

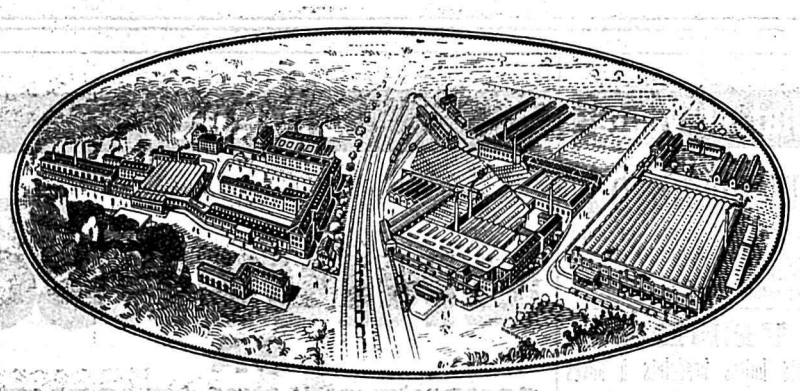

Fils d'acier
trempable,
tréfilé avec précision,
pour pignons, vis, etc.

Aciers laminés à froid
en rouleaux,
pour carrures, fonds,
cuvettes, etc.

Fers et Aciers étirés
en tous profils
pour mécanique et décolletage 401

FABRICANTS D'HORLOGERIE SOIGNÉE
Demandez vos
Pignons à pivots levés chez
HERMANN KONRAD S. A.
Axes de balanciers pivotés chez
HERMANN KONRAD S. A.
Tiges d'ancre pivotées chez
HERMANN KONRAD S. A.
Arbres de barillets finis chez
HERMANN KONRAD S. A.
La plus importante maison fournissant ces articles en qualité irréprochable. — Plus de 100 machines à décolleter en usage.
Prenez note de notre adresse exacte:
HERMANN KONRAD S. A., MOUTIER
(LA CONDEMINE) 120

LES SELS LUMINEUX (Radium)
de la Société Française d'Energie et de Radiochimie, de **Courbevoie**, vous offrent le maximum de garantie et de luminosité avec le minimum de prix
Tarif en francs français
Dépôt des sels et radiumisage à façon, chez notre représentant pour la Suisse
M. TISSOT, La Chaux-de-Fonds, Progrès 113, Tél. 14.78. 2176

FABRIQUE D'EBAUCHES ET FINISSAGES
Russbach-Hänni & Cº, Court
Maison fondée en 1888
Téléphone No 1
6 3/4 lig. cyl.. rectangulaire Cal. 2 interchangeable 23.×80 15.23 × 3.50

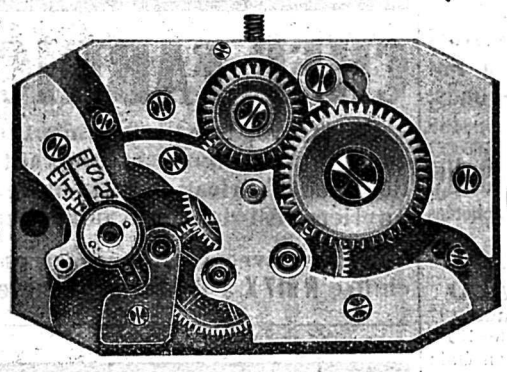

Même échappement qu'aux mouvements 6 1/2 lig. ovale et tonneau 8 3/4 et 9 lig. ronds

Fabrique de Joaillerie-Bijouterie
BIJOUX - MONTRES
PELLARIN & MEUWLY
Fabricants
21, Quai des Bergues. Téléphone : Mont-Blanc 38.32
GENÈVE 155

Fabrique de Boîtes
en tous genres
LOUIS LANG S. A.
Porrentruy
Maison suisse fondée en 1886
Ses Boîtes plaqué or laminé
Ses Boîtes métal et acier
Ses Boîtes argent
en calottes lépines et savonnettes
Grande variété en lunette mirage
argent et plaqué laminé
Marque de fabrique déposée :
REGISTERED
Poinçon de Maître :
L.L.
1956